



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/090
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 120, terminal de l'Océan sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5041 et en vue d'y stocker des équipements relatifs au montage de nacelles d'éoliennes.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société GEODIS PROJETS, 26 quai Charles Pasqua – 92300 LEVALLOIS PERRET, SIREN n° 480 149 350 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société GEODIS PROJETS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-167 portant sur la dépendance susvisée le 13/02/2020.

Description de la dépendance : une surface de hangar de 9 000 m²
Durée de la convention : 6 ans à compter du 01/10/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **21/02/2020**